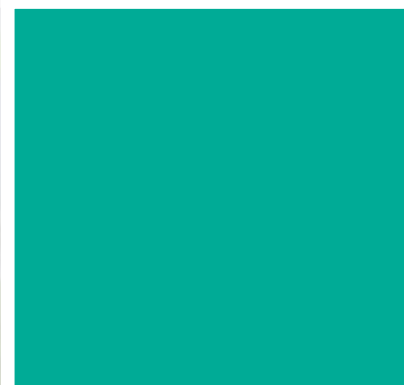
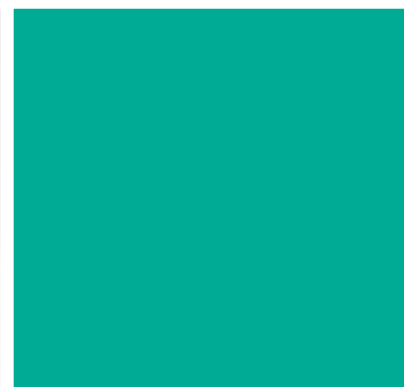
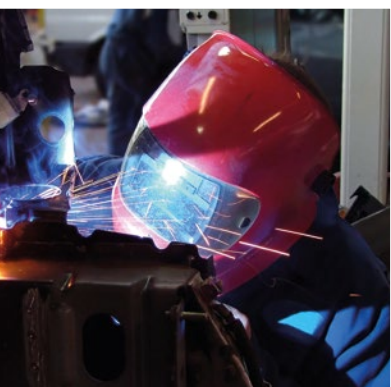
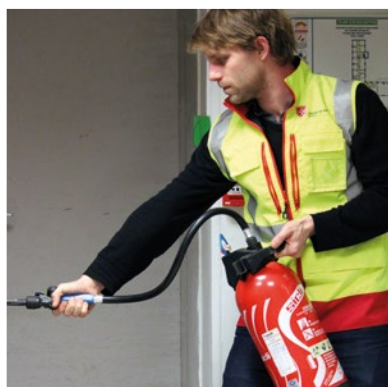
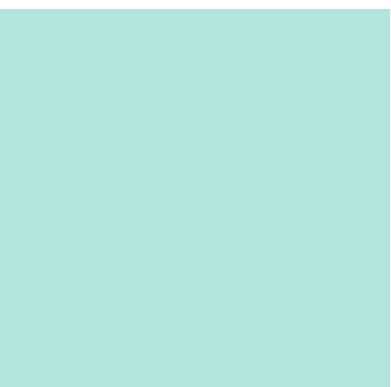
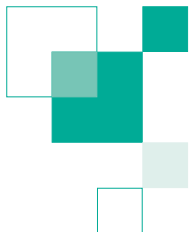


CATALOGUE FORMATIONS





Devoir civique... Mission sociale

Chaque année, près de 20 000 personnes meurent d'accidents dans un environnement familial (sur la route, sur leur lieu de travail, à la maison...) et près de 50 000 suite à un arrêt cardiaque.

► Former aux gestes qui sauvent, une demande sociale forte

Les pouvoirs publics ont répondu à cette demande par la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004 qui fait de la formation aux premiers secours une priorité nationale. Le contexte de la menace terroriste depuis 2015 renforce l'objectif de résilience sociétale et invite tous les acteurs à se mobiliser pour former les citoyens aux premiers secours.

Les entreprises investies depuis plus de 30 ans dans la prévention des risques s'inscrivent aujourd'hui dans cette démarche citoyenne et sont devenues un acteur incontournable dans la diffusion des gestes de premiers secours auprès de leurs collaborateurs.

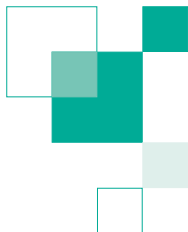
► Partenaire des pouvoirs publics dans le champ du secourisme et pionnier dans la formation professionnelle des ambulanciers, l'Ordre de Malte France apporte son expertise et son savoir-faire dans la mise en place de vos formations, dans les domaines des premiers secours et de la prévention des risques.

Confier vos formations à l'Ordre de Malte France, c'est :

- Faire appel à un acteur reconnu pour ses compétences professionnelles dans le champ du secourisme et de la formation.
- Instaurer une relation de partenariat. Notre équipe est à l'écoute pour répondre à vos demandes et vous conseiller dans la mise en place des formations les plus adaptées à vos besoins.

*Catherine Scordia
Directrice des Formations*





Les formations de l'Ordre de Malte France

► L'Ordre de Malte France, une association agréée de Sécurité Civile

Association de Sécurité Civile agréée au plan national, l'Ordre de Malte France est particulièrement présent dans le secteur du secourisme, depuis la formation des professionnels et des bénévoles jusqu'à l'intervention sur le terrain. Ses équipes de secouristes bénévoles, organisées en unités départementales, sont présentes à de nombreux postes de secours, lors de manifestations locales ou de rassemblements organisés sous le contrôle des préfetures.

Le programme de formation au secourisme de l'Ordre de Malte France couvre l'ensemble des cursus existants, de l'initiation aux premiers secours à la formation de concepteur de formation.

Les formations proposées ont un double objectif :

- Enseigner les gestes qui sauvent dans le milieu professionnel et auprès du grand public.
- Mobiliser des secouristes bénévoles à des postes de secours.

► Politique qualité

Dès 2009, la Direction des Formations de l'Ordre de Malte France est engagée dans une démarche qualité. Fort de cette expérience et compte tenu des évolutions réglementaires, l'Ordre de Malte France a choisi la certification NF service formation afin de faire certifier ses activités de formations professionnelles. Elle est certifiée depuis juin 2017.



Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760, ISO 29993 et aux règles de Certification NF 214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, l'ingénierie de formation et pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification – 11 rue Francis de Pressensé – 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX.

► Nos engagements qualité

Les instituts de formation de l'Ordre de Malte France s'inscrivent dans la continuité de la tradition millénaire de «prendre soin» et de la mission hospitalière de la plus ancienne organisation caritative au monde. L'Ordre de Malte France souhaite aujourd'hui faire partager aux professionnels en activité l'expertise acquise dans ses activités sanitaires, médico-sociales et de secours à la personne.

Nous nous engageons à :

- faire animer nos formations par des formateurs ayant une expertise métier nourrie de l'expérience terrain.
- réaliser un suivi personnalisé de votre projet de formation, de la demande jusqu'à l'issue de la formation.

► Nos atouts

Une structure à taille humaine, qui permet des relations et un suivi personnalisés, grâce à des instituts de formation régionaux :

- Écoute et analyse des besoins.
- Conseils et ingénierie pédagogique sur les formations.
- Adaptation des formateurs au public et au niveau de langage de chacun.

L'animation d'une équipe pédagogique nationale, composée :

- D'un médecin urgentiste.
- Des instructeurs de premiers secours.

Une collaboration pérenne avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise par le biais d'un instructeur référent qui anime l'équipe pédagogique nationale :

- Celui-ci participe à la réflexion sur les évolutions législatives et réglementaires à apporter au secourisme.
- Il témoigne de la position de l'Ordre de Malte France comme acteur du secourisme et partenaire des pouvoirs publics.

Un partenariat avec l'Ordre de Malte France, c'est :

- Vous positionner comme une entreprise citoyenne
- Mettre en avant l'engagement sociétal de votre marque
- Illustrer les valeurs de votre entreprise
- Valoriser votre image en interne et en externe

► 3 domaines de formation

Formations sanitaires

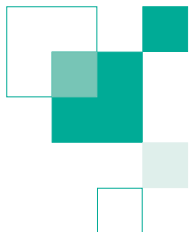
- Formations d'ambulanciers
- Formations spécialisées pour les professions de santé
- Formations à la prise en charge des urgences pré-hospitalières : PHTLS

Formations au secourisme et à la prévention des risques

- Initiation aux Premiers Secours et à la Défibrillation (IPSD)
- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- Sauvetage et Secourisme du Travail (SST)
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Sensibilisation incendie

Formations médico-sociales (prise en charge des personnes fragilisées)

- Approche Snoezelen : mode de communication basé essentiellement sur la sensorialité
- Travail en institution : handicap et dépendance
- Accompagnement des personnes âgées dépendantes
- Accompagnement des personnes autistes



Nos services

► Des méthodes pédagogiques interactives qui facilitent la compréhension et la mémorisation, avec :

- Une combinaison d'apports théoriques, de mises en situation et d'exercices pratiques.
- Un support pédagogique interactif.
- Une conception sur mesure de la formation.

► Des équipes pédagogiques qualifiées

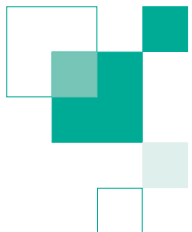
- Des formateurs expérimentés, professionnels du domaine du secourisme et de la prévention des risques (sapeurs-pompiers, secouristes, ambulanciers, chargés de sécurité...).

► Du matériel pédagogique adapté

- Des mannequins (adultes, enfants et nourrissons), en nombre suffisant pour favoriser l'apprentissage.
- Divers modèles de défibrillateurs de formation, afin de se rapprocher le plus possible de votre environnement de travail.
- Du maquillage de simulation spécifique à votre activité et conforme aux normes en vigueur, favorisant une mise en situation au plus proche de la réalité.

► La distribution de supports pédagogiques

- Un livret de formation spécifique à chaque niveau de formation, reprenant les principaux gestes.
- Une protection buccale de bouche à bouche sous forme de porte-clés pour les formations relatives aux gestes de premiers secours.



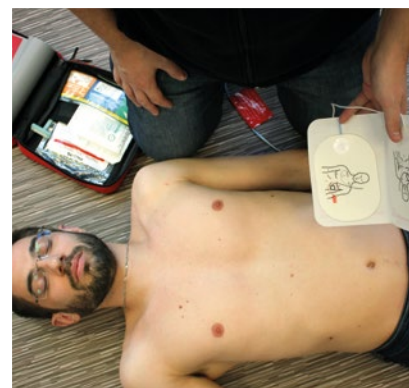
SOMMAIRE

Secourisme et prévention des risques

■ SST : Sauveteur Secouriste du Travail	8
■ MAC SST : Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail	9
■ Formateur SST	10
■ MAC Formateur SST	10
■ GQS : Gestes Qui Sauvent	11
■ PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1	12
■ Remise à niveau PSC1	12
■ PSE1 : Premiers Secours en Équipe de niveau 1	13
■ PSE2 : Premiers Secours en Équipe de niveau 2	14
■ PICF : Pédagogie Initiale Commune de Formateur	15
■ PAE FPSC : Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques	16
■ PAE FPS : Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours	16
■ FDF : Formateurs de Formateurs	17
■ Manipulation des extincteurs	19
■ Sensibilisation incendie	19
■ Gestes et postures	20
■ PRAP IBC : Prévention des risques liés à l'activité physique dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et du commerce	21
■ PRAP 2S : Prévention des risques liés à l'activité physique dans les secteurs sanitaire, social, et d'aide à la personne	22
■ Bien accueillir une personne handicapée dans l'entreprise	23
■ Conditions Générales de Vente	24
■ Contacts	26
■ À propos de l'Ordre de Malte France	27



**Gestes
qui sauvent**



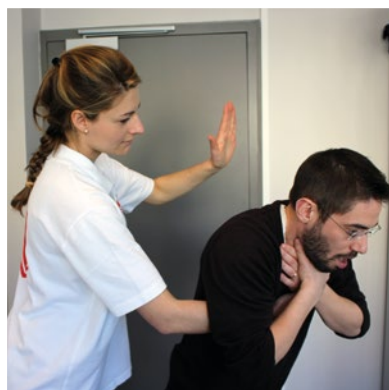
PSC1



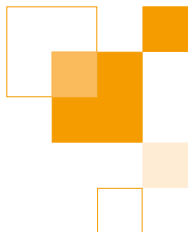
SST



**Secours
en équipe**



**Formations
de formateurs**



SST - Sauveteur Secouriste du Travail

■ Objectifs

À l'issue de la formation, le participant doit être capable d'adopter une posture de préventeur dans une entreprise et d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence adaptés
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés

■ Programme

Rôle du sauveteur secouriste du travail dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise (sensibilisation à la prévention des risques professionnels)

- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime répond, se plaint de brûlures
 - La victime répond, se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - La victime répond, se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas
- Cas concret : évaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des salariés d'entreprise.

■ Modalités

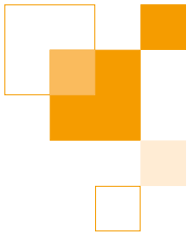
- Durée : 12h soit deux jours
- Effectif : formation par groupe de 4 participants minimum à 10 participants maximum. Au-delà de 10 participants la durée de formation sera prolongée.

■ Formateur

Formateur certifié Sauveteur Secouriste du Travail par l'INRS.

■ Validation de la formation

- Avoir suivi toutes les séquences de formation
- Faire l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves de certification (INRS).



MAC SST - Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail

■ Objectifs

- Réviser les gestes, les savoir-faire et la prévention acquis lors de la formation initiale :
 - Protéger la victime et les témoins
 - Alerter les secours d'urgence adaptés
 - Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés

■ Programme

- Évaluation des accidents survenus dans le milieu professionnel des stagiaires durant l'année écoulée :
 - Protection
 - Gestes de secours
 - Retour d'expérience
- Révision des gestes de Premiers Secours :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime répond, se plaint de brûlures
 - La victime répond, se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - La victime répond, se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas
- Cas concret : évaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des salariés d'entreprise certifiés Sauveteur Secouriste du Travail depuis moins de 2 ans.

■ Modalités

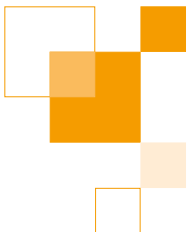
- Durée : 7h
- Effectif : formation par groupe de 4 participants minimum à 10 participants maximum. Au-delà de 10 participants la durée de formation sera prolongée.

■ Formateur

Formateur certifié Sauveteur Secouriste du Travail par l'INRS.

■ Validation de la formation

- Avoir suivi toutes les séquences de formation
- Faire l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves de certification (INRS).



Formateur SST

■ Objectifs

À l'issue de la formation, le participant doit être capable de former, évaluer et mettre à jour les collaborateurs formés au sauvetage secouriste du travail dans le cadre de leur activité professionnelle.

■ Programme

- Cadre de la formation professionnelle
- Documentation spécifique de l'INRS liée à la formation SST
- Transmission d'un message
- Valorisation du SST dans l'entreprise
- Outils nécessaires à la mise en œuvre d'une formation
- Structure formative
- Évaluations

■ Public / Pré-requis

- Avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation du réseau prévention
- Être titulaire du certificat SST en cours de validité

■ Modalités

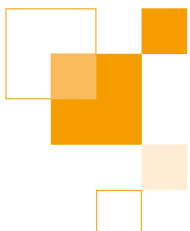
- Durée : 56h (non consécutives)
- Effectif : formation par groupe de 6 participants minimum à 12 participants maximum

■ Formateur

Formateur de formateurs SST à jour de maintien et actualisation des compétences

■ Validation de la formation

- Avoir suivi toutes les séquences de formation
- Faire l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves de certification (INRS).



MAC Formateur SST

■ Objectifs

- Revoir les éléments liés à l'animation d'une formation
- Échanger sur la mise en œuvre de la politique de prévention dans l'entreprise
- Réviser les gestes et les savoir-faire acquis lors de la formation initiale

■ Programme

- Évolution du cadre réglementaire lié à la formation professionnelle
- La documentation spécifique de l'INRS liée à la formation SST
- Le SST dans l'entreprise
- Évaluations

■ Public / Pré-requis

Être titulaire du certificat de formateur SST

■ Modalités

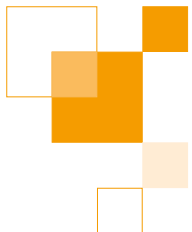
- Durée : 21h
- Effectif : formation par groupe de 6 participants minimum à 12 participants maximum.

■ Formateur

Formateur de formateurs SST à jour de maintien et actualisation des compétences

■ Validation de la formation

- Avoir suivi toutes les séquences de formation
- Faire l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves de certification (INRS).



GQS Gestes Qui Sauvent

■ Objectifs

À l'issue de la sensibilisation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

■ Programme

Sur le terrain, après avoir suivi la sensibilisation aux «gestes qui sauvent», le participant doit être capable de :

- Assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, de lui-même, de la victime et des autres personnes, des dangers environnants, notamment du sur-accident en utilisant, si nécessaire, les moyens à disposition
- Assurer la transmission de l'alerte aux 15, 18, ou 112
- Reconnaître une victime qui a perdu connaissance, d'apprécier la respiration et de réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer la survie de la victime
- Reconnaître une victime qui saigne abondamment et réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer la survie de la victime
- Mettre les victimes dans les positions d'attente adéquates

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des citoyens

■ Modalités

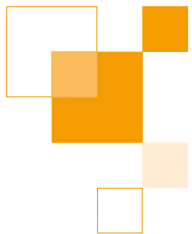
- Durée : 2h
- Effectif : formation par groupe de 6 participants minimum à 15 participants maximum

■ Formateur

Formateur titulaire de l'unité d'enseignement formateur de premiers secours.

■ Validation de la formation

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Avoir participé à toutes les séquences d'apprentissage
- Avoir validé la compétence en lien avec le référentiel interne de certification



PSC1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1

■ Objectifs

À l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours

■ Programme

- La protection
- L'alerte/l'alerte aux populations
- La victime présente une obstruction des voies aériennes
- La victime présente une hémorragie externe
- La victime a perdu connaissance
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime présente une plaie
- La victime présente une brûlure
- La victime se plaint d'un traumatisme

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des citoyens (Âge minimum 10 ans)

■ Modalités

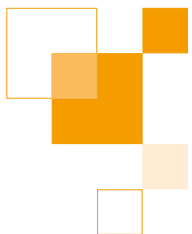
- Durée : 7h soit une journée
- Effectif : formation par groupe de 4 participants minimum à 10 participants maximum.

■ Formateur

Formateur titulaire de l'unité d'enseignement formateur en prévention et secours civiques ou formateur sauveteur secouriste du travail à jour de formation continue.

■ Validation de la formation :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Avoir participé à toutes les séquences d'apprentissage
- Avoir réalisé au moins une fois un cas concret en tant que sauveteur



Remise à niveau PSC1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1

■ Objectifs

Réviser les gestes et les savoir-faire acquis lors de la formation initiale :

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence adaptés
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

■ Programme

- La protection
- L'alerte aux populations
- La victime présente une obstruction des voies aériennes
- La victime présente une hémorragie externe
- La victime a perdu connaissance
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime présente une plaie
- La victime présente une brûlure
- La victime se plaint d'un traumatisme

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des citoyens (Âge minimum 10 ans) ayant déjà validé la formation initiale PSC1.

■ Modalités

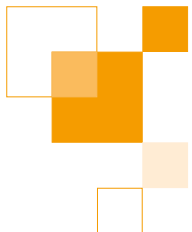
- Durée : 4h soit une demi-journée
- Effectif : formation par groupe de 4 participants minimum à 10 participants maximum.

■ Formateur

Formateur certifié PSC1 par le Ministère de l'Intérieur.

■ Validation de la formation

- Une attestation de « remise à niveau PSC1 » sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation
- Les critères d'évaluation sont transcrits dans une grille de certification des compétences PSC1



PSE1

Premiers Secours en Équipe de niveau 1

■ Objectifs

À l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter les conduites à tenir afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés. Il devra être capable de :

- Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime
- Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

■ Programme

Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :

- Victime d'une obstruction des voies aériennes
- Victime d'un saignement abondant
- Ayant perdu connaissance
- En arrêt cardiaque
- Victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique
- Présentant un malaise
- Présentant un traumatisme des membres ou de la peau

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des citoyens

- Avoir au minimum 16 ans
- Avoir suivi le module de formation préalable au PSE1

■ Modalités

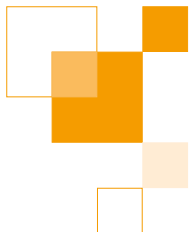
- Durée : 40h
- Effectif : formation par groupe de 6 participants minimum à 24 participants maximum

■ Formateur

Formateurs titulaires de l'unité d'enseignement de formateur de premiers secours

■ Validation de la formation

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Avoir participé à toutes les séquences d'apprentissage
- Avoir validé la compétence en lien avec le référentiel interne de certification



PSE 2

Premiers Secours en Equipe de niveau 2

■ Objectifs

L'unité d'enseignement « Premiers Secours en Équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés. Ainsi, il doit être capable de :

- Prendre en charge une victime présentant diverses affections
- Assurer, au sein d'une équipe, immobilisation et relevage
- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe
- Évaluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

■ Programme

- Prendre en charge une personne :
 - Présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie
 - Victime d'une atteinte circonstancielle
 - Présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel
 - L'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
 - Le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des citoyens

- Avoir au minimum 16 ans
- Être titulaire du PSE1 à jour de formation continue

■ Modalités

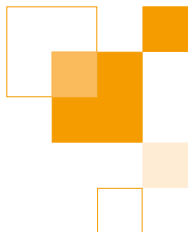
- Durée : 28h
- Effectif : formation par groupe de 6 participants minimum à 24 participants maximum

■ Formateur

Formateurs titulaires de l'unité d'enseignement de formateur de premiers secours

■ Validation de la formation

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Avoir participé à toutes les séquences d'apprentissage
- Avoir validé la compétence en lien avec le référentiel interne de certification



PICF

Pédagogie Initiale Commune de Formateur

■ Objectifs

À l'issue de la formation, le participant doit être capable d'amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel interne de formation et de certification et en utilisant les ressources pédagogiques personnelles et externes. Ainsi le stagiaire saura :

- Gérer la mise en place d'une formation
- Établir une communication et créer une relation pédagogique
- Gérer les comportements et attitudes au sein d'un groupe
- Utiliser les outils de communication et créer des supports pédagogiques adaptés
- Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants
- Apporter des connaissances structurées
- Positionner un groupe en situation d'apprentissage
- Organiser l'apprentissage des apprenants
- Placer l'apprenant en situation de travail de groupe
- Suivre un référentiel interne de formation
- Évaluer le niveau d'acquisition de l'apprenant
- S'autoévaluer dans son rôle de formateur
- Adapter sa posture

■ Programme

- Les outils pédagogiques
- La transmission d'un message
- Le schéma de la communication
- Les différentes méthodes d'animation
- Les courants pédagogiques
- Les rôles et qualités d'un animateur
- Les différents objectifs
- Les activités pédagogiques de découverte
- Les activités pédagogiques de démonstration
- L'apprentissage
- L'évaluation
- La construction d'un déroulé pédagogique

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des citoyens (avoir au minimum 18 ans)

■ Modalités

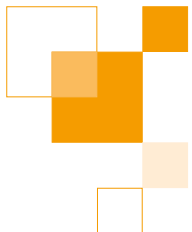
- Durée : 24h
- Effectif : formation par groupe de 6 participants minimum à 18 participants maximum

■ Formateur

Formateurs de formateurs : l'un titulaire de l'unité d'enseignement de formateur de formateurs et l'autre titulaire des unités d'enseignement de formateur de formateurs et de conception et encadrement d'une formation.

■ Validation de la formation

- Avoir suivi toutes les séquences de formation
- Avoir participé aux exercices et mises en situation



PAE FPSC

Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civique

■ Objectifs

À l'issue de la formation, le participant doit être capable de contextualiser ses compétences de formateur, acquises durant la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

■ Programme

- Mise en œuvre d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des citoyens

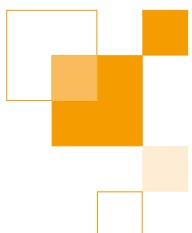
- Avoir au minimum 18 ans
- Être titulaire de la formation PICF
- Être titulaire du PSC1 de moins de trois ans

■ Modalités

- Durée : 26h
- Effectif : formation par groupe de 6 participants minimum à 18 participants maximum

■ Formateur

Formateurs de formateurs : l'un titulaire de l'unité d'enseignement de formateur de formateurs et l'autre titulaire des unités d'enseignement de formateur de formateurs et de conception et encadrement d'une formation



PAE FPS

Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours

■ Objectifs

À l'issue de la formation, le participant doit être capable de contextualiser ses compétences de formateur, acquises durant la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours en équipe.

■ Programme

- Mise en œuvre d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification

➤ Validation des deux formations (selon jury final)

- Avoir suivi toutes les séquences de formation
- Faire l'objet d'une évaluation favorable concernant la dimension pédagogique
- Faire l'objet d'une évaluation favorable concernant les procédures et techniques du PSC1 (FPSC) ou PSE (FPS).

■ Public / Pré-requis

L'ensemble des citoyens

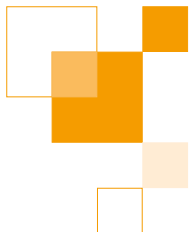
- Avoir au minimum 18 ans
- Être titulaire de la formation PICF
- Être titulaire du PSE2 et être à jour de formation continue

■ Modalités

- Durée : 46h
- Effectifs : formation par groupe de 6 participants minimum à 18 participants maximum

■ Formateur

Formateurs de formateurs : l'un titulaire de l'unité d'enseignement de formateur de formateurs et l'autre titulaire des unités d'enseignement de formateur de formateurs et de conception et encadrement d'une formation



FDF

Formateurs de formateurs

■ Objectifs

L'unité d'enseignement «pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs» a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de la formation de formateurs.

■ Programme

En utilisant ses compétences de formateur, de dispenser :

- L'enseignement relatif à l'acquisition des compétences de formateur telle que définie la formation PICF.
- Des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur à un domaine particulier et définies par une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi.

■ Public / Pré-requis

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne majeure détenant un certificat de compétences de pédagogie appliquée à un emploi et à jour des dispositions réglementaires de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant.

■ Modalités

- Durée : 50h
- Effectif : formation par groupe de 6 participants minimum à 18 participants maximum

■ Formateur

Formateurs de formateurs : titulaires des unités d'enseignement de formateur de formateurs et de conception et encadrement d'une formation

■ Validation de la formation

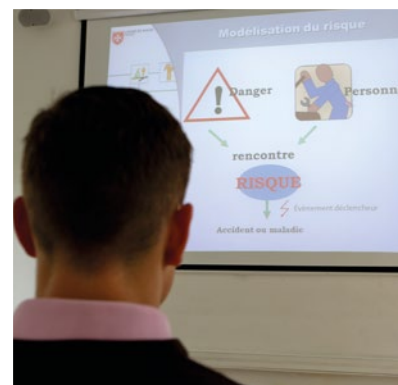
L'évaluation sommative de l'apprenant est réalisée de façon continue et porte sur :
- sa maîtrise des compétences de formateur telles que définies en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012.
- sa capacité à contextualiser les compétences précitées au domaine particulier de la formation de formateurs.

Accueil du
handicap

Sensibilisation
incendie

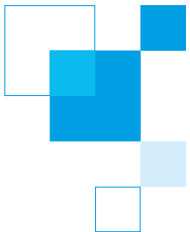


Prévention
des risques
liés à l'activité
physique



Manipulation
des
extincteurs





Manipulation des extincteurs

■ Objectifs

Permettre à l'ensemble du personnel de manipuler les extincteurs sur feu et de mettre en œuvre l'évacuation générale d'un établissement.

■ Programme

Reconnaître un début d'incendie et identifier les rôles de chacun

- Le feu : causes et conséquences d'un incendie
- Le triangle du feu
- Les classes de feu
- L'utilisation d'extincteur (type, effets, règles de sécurité...)

■ Public / Pré-requis

Tout salarié d'entreprise

■ Modalités

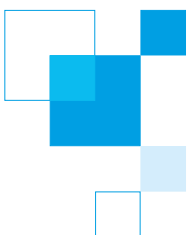
- Durée : 1h30
- Effectif : formation par groupe de 5 participants minimum et 12 participants maximum

■ Formateur

Formateur incendie

■ Validation de la formation

- Une attestation de formation «Manipulation des extincteurs» sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation



Sensibilisation incendie

■ Objectifs

- Permettre à l'ensemble du personnel de manipuler les extincteurs sur feu et de mettre en œuvre l'évacuation générale d'un établissement
- Savoir maîtriser un début de panique
- Identifier les rôles de chacun

■ Programme

- La réglementation
- Le feu : causes et conséquences d'un incendie
- Le triangle du feu
- Les classes de feu
- L'utilisation d'extincteur (type, effets, règles de sécurité...)
- L'alarme
- Information sur vos consignes de sécurité interne

■ Public / Pré-requis

Tout salarié d'entreprise

■ Modalités

- Durée : 4h
- Effectif : formation par groupe de 5 participants minimum et 12 participants maximum

■ Formateur

Formateur incendie

■ Validation de la formation

- Une attestation de formation «Sensibilisation incendie» sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation
- Validation de l'atteinte des objectifs par QCM en fin de formation



Gestes et postures

■ Objectifs

- Acquérir un comportement physique adapté aux réalités de travail afin de réduire la fatigue professionnelle et de prévenir les accidents ou les lésions professionnels.
- Améliorer les conditions de travail des professionnels afin d'augmenter la disponibilité et l'efficacité de ceux-ci

■ Programme

- L'impact des risques du travail sur la santé
- La découverte du corps humain et de ses limites :
 - Notions d'anatomie, de physiologie et des atteintes les plus fréquentes
- L'apprentissage de la prévention des risques :
 - Les principes de l'économie d'effort
 - La prévention, l'organisation et l'aménagement de l'espace professionnel
- La mise en pratique et retour d'expérience
 - Analyse des situations de travail
 - Mises en situation
 - Partage des bonnes pratiques des apprenants

■ Public / Pré-requis

Tout salarié d'entreprise

■ Modalités

- Durée : 7h soit une journée
- Effectif : formation par groupe de 5 participants minimum et 12 participants maximum.

■ Formateur

Formateur spécialisé en « Gestes et Postures ».

■ Validation de la formation

Une attestation de formation « Gestes et Postures » sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation



PRAP IBC

Prévention des risques liés à l'activité physique dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et du commerce

■ Objectifs

La formation PRAP IBC vise à rendre tout le personnel capable de contribuer à la mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir :

- Manutentions manuelles
- Port de charges
- Travaux et gestes répétitifs
- Postures de travail prolongées
- Utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs, des heurts ou des vibrations

■ Programme

- Connaître l'intérêt de la formation Acteur-PRAP dans la démarche de l'entreprise
- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'entreprise ou dans l'établissement
- Situer les différentes atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques dans la démarche de prévention de l'entreprise en indiquant les acteurs de la prévention concernés
- Connaître le fonctionnement et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur
- Décrire son activité de travail et analyser les différentes atteintes néfastes à sa santé
- Rechercher des pistes d'améliorations des conditions de travail, en y intégrant les principes généraux de prévention et les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

■ Public / Pré-requis

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de l'industrie, bâtiment, commerce et services qui souhaitent se former en matière de prévention des risques liés à l'activité physique

■ Modalités

- Durée : 14h soit deux jours
- Effectif : formation par groupe de 4 participants minimum à 10 participants maximum.

■ Formateur

Formateur PRAP

■ Validation de la formation

- Un certificat de formation «PRAPIBC» sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation
- Validation de l'atteinte des objectifs en fin de formation



PRAP2S

Prévention des risques liés à l'activité physique dans les secteurs sanitaire, social, et d'aide à la personne

■ Objectifs

- Devenir acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

■ Programme

- Les atteintes à la santé et leurs conséquences
- Les acteurs de prévention
- Les risques spécifiques de la profession
- La place de l'activité physique dans la situation de travail
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les risques potentiels liés aux situations de travail
- Les principes de prévention et d'aménagement du poste de travail
- Les aides techniques à la manutention
- Les principes de manutention des personnes
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort du secteur sanitaire et social, mise en pratique
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités :
 - Règles à respecter dans la mise en œuvre des techniques de manutention
 - Déplacements naturels du patient
 - Mise en place des techniques de manutention des personnes à mobilité réduite
- Exercices d'analyse de situation de travail, repérage des déterminants et recherche de pistes d'amélioration

■ Public / Pré-requis

Tout professionnel en poste dans une structure sanitaire ou médico-sociale

■ Modalités

- Durée : 21h soit trois jours
- Effectif : formation par groupe de 4 participants minimum à 10 participants maximum.

■ Formateur

Formateur PRAP

■ Validation de la formation

- Un certificat de formation «PRAP2S» sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation
- Validation de l'atteinte des objectifs en fin de formation



Bien accueillir une personne handicapée dans l'entreprise

■ Objectifs

- Comprendre les mécanismes des stéréotypes et des préjugés afin de lutter contre les discriminations
- Rectifier les idées fausses en matière de handicap et comprendre qu'il existe des moyens de compensation
- Identifier les différents types de handicap et avoir des notions clés sur les principales situations de handicap
- Connaître les principaux apports de la loi du 11 février 2005 et avoir des notions sur les dispositifs et les principales ressources administratives et législatives
- Comprendre les dispositifs et les ressources administratives et législatives en entreprise pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Acquérir des outils pour un accueil optimal des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise

■ Programme

- Stéréotypes, préjugés et discriminations :
 - Qu'est-ce qu'un stéréotype, un préjugé, une discrimination ?
 - Le cadre légal de la lutte contre les discriminations
- Le handicap et ses principales représentations
- Mieux connaître le handicap :
 - Qu'est-ce que le handicap ?
 - La situation de handicap
 - Les principaux types de handicap
 - Quels sont les comportements facilitateurs ?
- L'environnement administratif et législatif
 - La loi du 11 février 2005
 - Les principaux acteurs institutionnels et associatifs
 - La RQTH
- Accueillir une personne en situation de handicap dans un contexte professionnel
 - Savoir parler du handicap au travail
 - Avoir des clés pour savoir réagir lors de situations délicates
 - Prendre en considération la dimension handicap dans l'intégration et le maintien dans l'emploi d'un collaborateur

■ Public / Pré-requis

Accueillir un collaborateur ou un collègue en situation de handicap dans son entreprise

■ Modalités

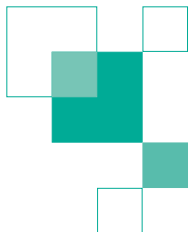
- Durée : 8h
- Effectif : formation par groupe de 6 participants minimum à 12 participants maximum.

■ Formateur

Formateur spécialisé dans la prise en charge du handicap

■ Validation de la formation

Avoir suivi toutes les séquences de formation



Conditions Générales de Vente

1 - BUT

Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V.) ont pour but de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le **Prestataire**,

l'association Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, dite Ordre de Malte France, ayant son siège social 42, rue des Volontaires à 75015 PARIS, déclarée à la Préfecture de la Seine le 5 août 1927, reconnue d'utilité publique par décret du 19 août 1928, identifiée au SIRET sous le n° 309 802 205 00505 et détenant le code APE 8899B, organisme de formation enregistré sous le numéro 11750186575 et le **Client**.

Toute offre de prestation du **Prestataire** acceptée par le **Client** implique l'adhésion de ce dernier, sans réserve, aux présentes C.G.V.

2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes C.G.V. s'appliquent à l'ensemble des formations proposées et dispensées par les Instituts de Formation de l'Ordre de Malte France, à savoir, les formations :

- sanitaires,
- au secourisme et à la prévention des risques,
- médico-sociales
- juridiques et sociales.

Les présentes C.G.V. excluent l'application de toute autre disposition, sauf décision contraire prise d'un commun accord par le **Prestataire** et le **Client**, et, en tout état de cause, après acceptation expresse et écrite de la part du **Prestataire**.

Toute autre condition figurant sur un support du **Prestataire** n'est communiquée qu'à titre indicatif. En cas de contradiction entre une telle information et les C.G.V., ces dernières prévaudront. Elles primeront également sur les termes de tout autre document qui aura pu être échangé entre le **Prestataire** et le **Client**.

3 - ACCORD DES PARTIES - CONDITIONS D'INSCRIPTION

La réalisation d'une formation par le **Prestataire** est précédée de la conclusion d'un contrat de prestation signé par lui et le **Client**.

Avant toute inscription définitive à une formation, le **Prestataire** remet au **Client**, concernant cette dernière les documents contractuels nécessaires qui mentionnent :

- l'intitulé, la nature, la durée, le programme ainsi que ses objectifs et l'objet des actions de formation qu'il prévoit ainsi que les effectifs qu'elles concernent ;
- le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare ;
- les conditions dans lesquelles la formation est donnée aux stagiaires, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation ;

- les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat ;
- le profil des formateurs avec mentions de leurs titres ou qualités ;
- les horaires ;
- les modalités d'évaluation ;
- les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires ;
- le règlement intérieur applicable ;
- les tarifs et les contributions éventuelles des personnes publiques ou de tout organisme contributif ;
- les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

En tout état de cause, il appartient au **Client**, sous son entière responsabilité, de transmettre et communiquer l'ensemble des informations pédagogiques et administratives nécessaires aux stagiaires concernés par la formation.

À l'issue de la formation, le **Prestataire** délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Dans le cas où la formation dispensée par le **Prestataire** est entreprise par une personne physique, **Client**, à titre individuel et à ses frais, cette dernière peut, dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire, **Client**, est empêché de suivre la formation, il peut mettre fin au contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

En outre, aucune somme ne peut être exigée par le **Prestataire** du stagiaire, **Client**, avant l'expiration du délai de rétractation de 10 (dix) jours. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 (trente) % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de la formation.

En cas d'achat à distance d'une formation par une personne physique, **Client**, considérée comme consommateur, celle-ci dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours courant à compter du jour de la conclusion du contrat avec le **Prestataire**. À cet effet un formulaire est mis à disposition du consommateur qui doit en faire la demande à l'adresse mail suivante : formation@ordredemaltefrance.org

4 - CONDITIONS D'INTÉGRATION

Pour certaines formations, le **Prestataire** est en droit d'exiger l'obtention préalable d'une qualification ou d'un diplôme.

En tout état de cause, la décision d'intégration des participants à une formation appartient exclusivement au **Prestataire**.

5 - CONVOCATION

Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation inter-entreprises : le **Prestataire** adresse, le cas échéant, au **Client**, à charge pour lui d'en informer les participants, la ou les convocations mentionnant les renseignements relatifs à la formation, et notamment son intitulé, ses dates, horaires et lieu de sa tenue. Il appartient au **Client** de s'assurer de l'inscription des participants ainsi que de leur présence à la formation prévue.

Dans l'hypothèse de l'organisation d'une formation intra-entreprise : la confirmation de la tenue de la formation est adressée par le **Prestataire** au **Client**.

6 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs et prix des formations sont indiqués hors taxes, compte tenu de l'activité du **Prestataire**, exonéré, et en euros. Le cas échéant, ils sont soumis aux taxes applicables en vigueur.

Ils comprennent uniquement les formations ainsi que, le cas échéant, tous produits ou supports pédagogiques s'y rapportant.

Sauf accord express et écrit préalable du **Prestataire** et du **Client**, ils n'incluent pas les frais de déplacement, de repas, d'hébergement du ou des formateurs, lesquels restent à la charge exclusive du **Client**. Ces frais seront facturés en sus.

7 - CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les factures émises par le **Prestataire** sont payables à réception, sans escompte, ni ristourne, ni remise sauf accord préalable express entre le **Prestataire** et le **Client**.

Tout retard de paiement peut faire l'objet de pénalités de retard au-delà de trente (30) jours après émission de la facture.

Ces pénalités sont calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

En sus des pénalités de retard, toute somme impayée produira de plein droit l'obligation de verser une indemnité forfaitaire de quarante (40 €) euros au titre des frais de recouvrement.

Toute formation commencée est due en totalité.

Les règlements peuvent être effectués par chèque ou par virement.

Si le **Client** souhaite que le règlement soit émis par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.) ou de tout autre organisme financeur dont il dépend, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il devra en informer le **Prestataire**. Si la prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financeur est partielle, la différence sera facturée au **Client**. Si le **Prestataire** n'a pas reçu l'attestation de prise en charge de l'O.P.C.A. ou de l'organisme financeur avant le début de la formation, le **Prestataire** se réserve le droit de facturer l'intégralité du montant de la formation au **Client**. En cas d'absence de règlement par l'O.P.C.A. ou l'organisme financeur, et ce quelle qu'en soit la cause, la facture est acquittée par le **Client**.

8 - ORGANISATION DE LA FORMATION

Les formations sont dispensées aux dates et lieux fixés, et dans les conditions indiquées par le **Prestataire**, conformément aux objectifs et programmes définis par lui, ou établis par accord des **Prestataire** et **Client**. À l'issue de la formation, le **Prestataire** remet une attestation faisant mention des objectifs, nature et durée de formation, avec, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis.

La délivrance par le **Prestataire** des certificats, attestations, titres certifiés, est conditionnée par le paiement complet par le **Client** du prix de la formation correspondante.

9 - ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'impossibilité pour le **Prestataire** de réaliser une session de formation telle que convenue avec le **Client**, il s'engage à proposer à ce dernier, en lieu et place, une nouvelle date, cette substitution ne pouvant donner lieu à dédommagement.

10 - REPORT, ANNULATION

Sauf dispositions contraires prévues par le contrat de prestation, il est précisé qu'en cas d'accord commun entre le **Prestataire** et le **Client** d'un report d'une formation prévue ou, en cas d'annulation du fait du **Client** :

- La session de formation ne sera pas facturée si le report ou l'annulation intervient dans un délai supérieur à dix (10) jours avant qu'elle ne débute,
- La session de formation sera facturée dans son intégralité si l'annulation intervient dans un délai inférieur à dix (10) jours avant qu'elle ne débute.

11 - ASSIDUITÉ

S'agissant des formations certifiantes et/ou qualifiantes, la participation des stagiaires à la totalité des formations organisées par le **Prestataire** est obligatoire. Cette condition doit être remplie pour obtenir certificat, attestation, titre certifié.

En outre, les absences d'un stagiaire, quelles qu'en soient la cause, qui ne seront pas pris en charge financièrement par l'O.P.C.A., ou tout autre tiers financeur, devront être acquittées par ledit stagiaire.

12 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le **Prestataire** mettra à la disposition du **Client** le Règlement Intérieur qui lui est applicable.

Les règles y visées, notamment d'hygiène, de sécurité, disciplinaires, les modalités éventuelles de représentation des stagiaires, devront être respectées.

13 - ASSURANCES

Le **Client** fournira au **Prestataire** une attestation d'assurance couvrant notamment, les conséquences financières de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et pécuniaires en découlant, directs ou indirects, causés à autrui, et particulièrement au **Prestataire**.

Cette responsabilité s'entend du fait des dommages

causés par le **Client**, par ses stagiaires ou par ses préposés.

Cette garantie devra obligatoirement être étendue aux dommages pouvant être occasionnés au matériel du **Prestataire**.

L'attestation ci-avant visée devra obligatoirement être fournie lors de l'inscription à une formation, et ce, quelle qu'en soit la forme.

14 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des informations transmises par le **Prestataire** au **Client**, notamment juridiques, commerciaux, financiers, techniques, pédagogiques, demeureront sa propriété intellectuelle ou industrielle. Elles ne pourront être communiquées à des tiers, directement ou indirectement, qu'avec son consentement écrit préalable.

Les présentes C.G.V. ne peuvent en aucun être interprétées comme constituant une cession de droit de cette nature.

15 - CONFIDENTIALITÉ

Le **Prestataire** et le **Client** s'interdisent de divulguer, à titre onéreux ou gratuit, les informations confidentielles, de quelque nature qu'elles soient, concernant l'autre partie, dont ils auraient pu avoir connaissance, volontairement ou involontairement, au cours de l'exécution de leurs relations contractuelles, au risque d'engager leur responsabilité dans les conditions de droit commun. Les informations confidentielles s'entendent, notamment, des données juridiques, commerciales, financières, techniques, toutes documentations, tous supports pédagogiques. Ils s'engagent à faire respecter cette interdiction en prenant toutes mesures utiles par leur personnel ou toute personne sur laquelle ils auraient autorité.

Les obligations résultant de cet engagement de confidentialité ne s'appliquent pas si la partie destinataire de l'information apporte, notamment, la preuve que l'information, au moment de sa communication, était déjà accessible au public.

Ces dispositions s'appliquent sans limitation dans le temps.

16 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Dans le cadre de la réalisation de sa prestation, le **Prestataire** doit recueillir des informations et données personnelles faisant l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter les demandes d'inscription du **Client**, à assurer le bon suivi de son dossier, et de manière générale, à garantir une bonne gestion administrative de l'ensemble des formations qu'il propose.

Les destinataires des données sont : les services de l'Association Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, dite Ordre de Malte France.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », le **Client** bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des dites informations, il doit s'adresser à : Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, dite Ordre de Malte

France – Direction des Formations – 42 rue des Volontaires – 75015 PARIS.

Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

17 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes C.G.V. peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis, par le **Prestataire**. Dans ce cas, les modifications s'appliqueront à toutes les commandes qui lui seront postérieures.

18 - FORCE MAJEURE

Le **Prestataire** et le **Client** seront excusés de la non-exécution de leurs engagements contractuels si ceux-ci sont empêchés par tout événement susceptible d'être qualifié de force majeure telle que définie par les dispositions de l'article 1218 du Code civil, en ce inclus, notamment, les grèves et autre trouble majeur affectant les relations de travail, incapacité à obtenir ou retard dans l'obtention des moyens de transport, lois, ordres, réglementations.

Dans le cas où l'un de ces événements de force majeure devrait durer plus d'un mois, le **Prestataire** ou le **Client** pourra décider de mettre immédiatement un terme à leurs relations contractuelles avec notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.

Tout terme anticipé ne saurait affecter les droits et engagements du **Prestataire** ou du **Client**, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée. Ainsi, les sommes déjà versées au **Prestataire**, ou qui lui seraient dues en vertu des présentes, lui resteront définitivement acquises.

19 - INTUITU PERSONAE

Tout contrat entre le **Prestataire** et le **Client** étant conclu en considération de la personnalité respective de ces derniers, elle (il) n'est ni cessible, ni transmissible, sauf accord express et écrit agréé par eux.

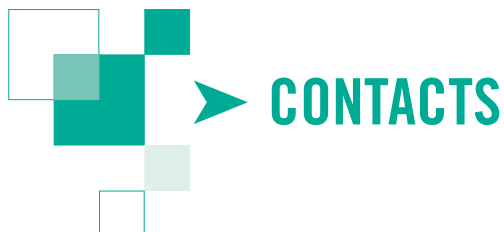
20 - ÉCHANGES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Le **Prestataire** et le **Client** acceptent d'échanger par voie électronique. Dans ces conditions les dispositions des articles 1127 à 1127-6 du Code civil devront être respectées.

21 - DIFFÉRENDS - LITIGES

En cas de différend entre le **Prestataire** et le **Client**, ces derniers s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Si un désaccord persiste, les tribunaux civils compétents seront saisis par l'un ou l'autre pour résoudre le litige.

Fait à Paris
le 28 septembre 2018



CONTACTS

➤ **INSTITUT DE FORMATION ÎLE-DE-FRANCE**

42 rue des Volontaires

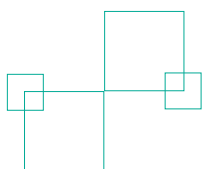
75015 Paris

Tél. : 01 55 74 53 85

Fax : 01 45 20 48 04

if.iledefrance@ordredemalfrance.org

<https://instituts.ordredemalfrance.org/if/iledefrance/>



➤ **INSTITUT DE FORMATION BRETAGNE**

9 rue de Vendée

29200 Brest

Tél. : 02 98 41 75 74

Fax : 02 98 41 72 62

if.bretagne@ordredemalfrance.org

<https://instituts.ordredemalfrance.org/if/bretagne/>

➤ **INSTITUT DE FORMATION AQUITAINE**

19 avenue Léonard de Vinci – Europarc

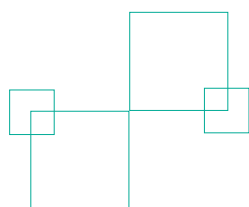
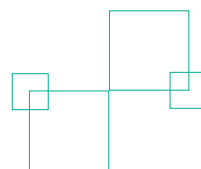
33600 PESSAC

Tél. : 05 56 36 72 23

Fax : 05 57 26 94 51

if.aquitaine@ordredemalfrance.org

<https://instituts.ordredemalfrance.org/if/aquitaine/>



➤ **INSTITUT DE FORMATION PACA**

22 boulevard Ferdinand de Lesseps

83000 TOULON

Tél. : 04 94 09 27 72

Fax : 04 94 91 11 35

if.paca@ordredemalfrance.org

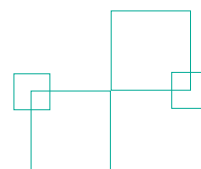
<https://instituts.ordredemalfrance.org/if/paca/>

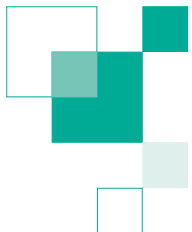
➤ **Autres régions :**

Contactez la Direction des Formations

Tél. : 01 55 74 53 85

formation@ordredemalfrance.org



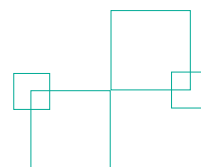


À PROPOS DE L'ORDRE DE MALTE FRANCE

Issu du plus ancien organisme caritatif au monde, l'Ordre de Malte France est une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1927. Ses milliers de salariés et de bénévoles s'engagent chaque jour en France et dans 27 pays, pour secourir, soigner et accompagner les personnes fragilisées par la maladie, le handicap, la pauvreté ou l'exclusion.

Ils interviennent chaque jour dans :

- **La Lutte contre l'exclusion** : accueil et accompagnement des personnes en situation de précarité
- **L'Aide aux migrants et aux réfugiés** : accompagnement social et juridique des personnes déboutées de leur demande de droit d'asile et des personnes retenues dans des Centres de Rétention Administrative, soutien aux réfugiés
- **Le Secourisme** : missions de service public, formation, prévention et missions d'urgence à l'international.
- **La Santé** :
 - En France : établissements médico-sociaux et sanitaires dans les domaines de la dépendance, de l'autisme, du handicap et des soins aux enfants
 - À l'international : soins hospitaliers, protection de la mère et de l'enfant, malnutrition, grandes endémies
- **La Formation** :
 - En France : formations au secourisme et aux métiers du secteur sanitaire et médico-social
 - À l'international : formations au secourisme, au métier d'ambulancier et des personnels de santé.



**Privilégiant l'accueil, l'accompagnement, la bienveillance,
l'Ordre de Malte France conduit ses membres, ses bénévoles et ses salariés,
à demeurer sensibles à la misère et au malheur d'autrui.**



ORDRE DE MALTE
FRANCE

42 rue des Volontaires - 75015 Paris
Tél. : 01 45 20 80 20



www.facebook.com/ordredemaltefrance



twitter.com/Malte_France

www.ordredemaltefrance.org



L'association est agréée par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.